



## Traité Baba Metsia

### Michna 9 - Chapitre 4

ואלו דברין שאין להם הוניה:  
עבדים ופטורות וAKEROUT ופקודות.  
אין בהן לא TASLOMI כפל,  
ולא TASLOMI ארבעה וחמשה.  
שומר חנום אינו נשבע,  
ונושא שCKER אינו משלם.  
רבי שמעון אומר:  
קדושים שהוא פיב באחריותן יש להן הוניה;  
ושאין פיב באחריותן אין להן הוניה.  
רבי יהודה אומר:  
אף ספר תובה, ובהמה, ומרגלית,  
אין להם הוניה.  
אמרו [לו]:  
לא אמרו אלא את אלו.

Voici les choses qui ne sont pas sujettes [aux lois relatives] à un abus excessif (Onaa) : Les esclaves (cananéens), les contrats, les terrains (c'est-à-dire les biens immobiliers), et les biens consacrés au Temple.

[Par ailleurs], elles ne sont pas sujettes (en cas de vol) au « remboursement du double » et au « remboursement de 4 ou 5 fois », ni [n'entrent dans le cadre des choses sur lesquelles] un « gardien non rémunéré » doit jurer, ou qu'un « gardien rémunéré » doit rembourser.

Rabbi Chimone dit que les sacrifices sur lesquels le propriétaire est « garant » sont sujettes [aux lois relatives] à un abus excessif, tandis que ceux sur lesquels le propriétaire n'est pas « garant » ne sont pas sujettes [aux lois relatives] à un abus excessif.

Rabbi Yehouda dit que même celui qui vend un Séfer Torah, une bête ou une pierre précieuse, n'est pas soumis [aux lois relatives] à un abus excessif.

Ils (les Sages) lui rétorquèrent : « Ils (les Sages des générations précédentes) n'ont évoqué que ceux-là (c'est-à-dire les 4 choses énumérées au début de notre Michna) ».

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)